

Pour utilisation d'urgence seulement

Dow AgroSciences Canada Inc. Suite 2100, 450 – 1 Street S.W. Calgary, Alberta T2P 5H1

Entrust™ Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE

Pour la suppression de la drosophile à ailes tachetées (Drosophila suzukii) dans des fruits à noyaux (groupe de culture 12-09) et dans des petits fruits (sous-groupe 13-07 A, B, F et G) en Columbie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, Nouvelle-Ecosse, ile du Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador du 1 juin 2014 jusqu'au 30 Novembre 2014 seulement

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : spinosad 240 g/L
Suspension concentré

N° D'HOMOLOGATION 30382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AERIENNE
Pendant le mélange et le chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque antipoussières jetable, des chaussures et des chaussettes et des gants résistants aux produits chimiques. Pendant l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistants aux produits chimiques. Lors de l'application, un chapeau résistant aux produits chimiques est nécessaire lors de l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatiquie à cabine ouverts. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Pour les petits fruits de plantes grimpantes, (sauf le kiwi)(SOUS-GROUPE 13-07F), ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées dans les 16 jours suivant l'application pour y effectuer de l'annélation ou du bouturage ou dans les 8 jours suivant l'application pour y effectuer de la formation, un palissage, une récolte manuelle, un émondage manuel ou un éclaircissement manuel. Pour la récolte mécanique ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées dans les 4 jours suivant l'application. Pour toutes les autres activités, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, avant que les résidus de pesticide ne soient secs.

Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les zones traitées, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENT AUX
Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides au cours du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions au ruissellement comprennent : des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, sol nu et un sol mal drainé (c.-à-d., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues ou immédiatement après la pluie.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales.

<u>Application par jet d'air ou pulvérisateur pneumatique</u> : **NE PAS** effectuer de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l'extérieur au bout de chaque rangée et le long des rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter sur le côté vent debout. Prévoir une zone tampon de 2 mètres (début de saison) ou de 1 mètre (fin de saison) entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles si ces habitats ont moins de 1 mètre de profondeur.

<u>Application au moyen d'un pulvérisateur agricole</u> : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

ENTREPOSAGE
Éviter le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et fertilisants. Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION
Contenants Recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Insecticide Entrust pour la suppression de la drosophile à ailes tachetées (Drosophila suzukii) dans des fruits à noyaux (groupe de culture 12-09) et dans des petits fruits (sous-groupe 13-07 A, B, F et G) en Columbie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, Nouvelle-Ecosse, ile du Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador

MODE D'EMPLOI
Lire l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'utiliser ce produit. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour supprimer les ravageurs cibles. L'insecticide Entrust doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniquement au moyen d'un équipement d'application au sol. Tout agent de suppression des insectes peut devenir moins efficace avec le temps si les insectes ciblés développent une résistance à son mode d'action. La conformité aux stratégies locales de lutte antiparasitaire intégrée contribue à prolonger l'utilité de tous les produits antiparasitaires.

HÔTE/TAUX/APPLICATION
Fruits à noyaux,(groupe de culture 12-09) : abricot, abricot du Japon, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, cerise de Virginie, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune de Damas, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot et prunelle.
Appliquer Entrust à un taux de 364 millilitres de produit par hectare dans un minimum de 1000 L d'eau par hectare. Si l'on a besoin de moins de litres de solution a l'hectare pour assurer une couverture adéquate, modifier le volume de pulvérisation en conséquence, tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (ml produit/L). Ne pas appliquer plus de 364 millilitres de produit par hectare par application. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte pour le groupe de cultures 12-09B y compris les pêches et les nectarines : 3 jours. Délai d'attente avant récolte pour le groupe de cultures 12-09C y compris les abricots, les prunes et les prunes à pruneaux : 3 jours. Délai d'attente avant récolte pour le groupe de cultures 12-09A y compris les cerises : 5 jours.

Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (sous-groupe 13-07F) : groseille à maquereau, raisin de vigne de l'Amour, raisin, kiwi de Sibérie, fruit de passiflore purpurine, fruit de schizandre et cultivars ; variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Appliquer Entrust à un taux de 364 millilitres de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte : 4 jours pour la récolte mécanique et 8 jours pour la récolte manuelle

Petits fruits (sous-groupe 13-07B, sauf le pimbina et l'airelle rouge) : bluet en corymbe, bleuet nain, cassis noir, gadelle rouge, baie de sureau, groseille à maquereau, baie de gaylussaquier, aronie, gadelle odorante, goyave du Chili, baie d'épine-vinette commune, camerise, casseille, amélanche, gadelle indigène, baie de salal, argouse et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Appliquer Entrust à un taux de 333 à 444 millilitres de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte 3 jours.

Fruits de ronces (sous-groupe 13-07A) : mure, framboise noire et rouge, framboise sauvage, cultivars, variétés et/or hybrides de ces cultures.
Appliquer Entrust à un taux de 333 à 444 millilitres de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte 1 jour.

Fraises Petits fruits de plantes naines (sous-groupe 13-07G), sauf les bluets nains et les canneberges) : raison d'ours, myrtille, chicouté, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Appliquer Entrust à un taux de 292-364 millilitres pour fraise et 333 à 444 millilitres de produit par hectare pour toute autres. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte 1 jour.

Période d'application
Effectuer les applications selon la présence d'insectes nuisibles adultes (mouches), tel que déterminé par la surveillance locale. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils de traitement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, insecticide Entrust insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Entrust et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:
- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Entrust ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d’intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d’insectes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

052214